



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°28

CIRCULAIRE MIROITERIE

LE 11 Janvier 2012

Un accord de Prévoyance certes a minima, mais dans un cadre conventionnel !

En cette fin d'année 2011 s'est tenue la dernière réunion paritaire de la branche Miroiterie concernant la Prévoyance, où un volet garantie décès et rente éducation a été instauré.

Cet accord aura le mérite d'être intégré dans la Convention Collective de la Miroiterie, et **sera mis en place dans les TPE-PME et couvrira la grosse majorité des salariés de cette branche à l'exception de certains grands groupes industriels qui ont déjà des accords d'entreprises.**

Quelques acquis de cet accord Prévoyance :

- Garantie décès pour tous les salariés, quelle que soit leur catégorie professionnelle,
- Garantie de prestations et de tarifications négociées,
- Rente éducation aux ayants-droit (enfants),
- Sont assimilés aux conjoints les partenaires liés par un PActe Civil de Solidarité (PACS),
- Cotisation globale répartie à hauteur de 60% à la charge de l'employeur et de 40% à la charge du salarié,
- Deux organismes agréés et partenaires : APRIONIS et OCIRP,
- Mise en place d'une Commission de Suivi.

Cet accord signé par l'ensemble des Organisations Syndicales sera consultable sur notre site internet prochainement.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>